

VIVEKÂRÂMA

Association Bouddhique Theravada



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

ADHÉSION

L'adhésion à l'association est obligatoire, le montant des cotisations est libre. Un montant minimum annuel de 10 euros est demandé afin de nous permettre de souscrire une assurance pour chaque adhérent (10 euros par année).

Membre actif euros (10 euros minimum)

Membre de soutien 50 euros

Membre bienfaiteur 100 euros

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS RÉGULIÈRES (PARIS)

L'association repose essentiellement sur le principe du don. Les frais de fonctionnement annuels (loyers, assurance, trajets des enseignants depuis l'Angleterre, location de salle,) sont de 4000 euros. A la fin de chaque session, chacun est invité à participer au fonctionnement de l'association selon ses moyens et dans le but de maintenir cet espace ouvert à tous. Aucun montant précis ne sera demandé. Les enseignants ne reçoivent aucune rémunération, mais il est également possible de leur faire un don à la fin de chaque session.

Les participations sont préférentiellement attendues pour chaque trimestre

Montant de la participation Euros

A valoir pour 1er trimestre (sept -dec)

2ème trimestre (jan -mars)

3ème trimestre (avril - juillet)

MONTANT TOTAL RÉGLÉ :euros, le

Réglé par chèque à l'ordre de : VIVEKARAMA

en espèces

Les règlements (accompagnés de ce bulletin) peuvent être remis directement lors des sessions parisiennes, ou alors envoyés à :

Christiane MELCHIOR - 33 rue de Chazelles - 75017 PARIS